

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CNUCED

- 7^{ème} session de la Commission des biens et des services et des produits de base
3/6 février 2003
- Déclaration générale de L'Ambassadeur Omar Hilale au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Nous voudrions en premier lieu vous féliciter pour votre élection à la présidence des travaux de notre Commission. Nous sommes convaincus que sous votre direction ses travaux, particulièrement important pour le Continent africain, seront couronnés de succès.

Nous voudrions également féliciter le rapporteur et l'ensemble du Bureau, et remercier le Secrétariat pour les excellentes notes qu'il a mis à notre disposition dans le cadre des travaux de cette Commission.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général pour ses remarques préliminaires.

Monsieur le Président ;

Le Rapport du Secrétariat concernant le point 3 de l'ordre du jour nous donne un aperçu intéressant sur les relations entre les questions de diversification, d'accès aux marchés, et de compétitivité. Il est à ce sujet important de souligner que le rapport mentionne les changements intervenus dans l'économie mondiale, particulièrement le secteur des biens et services et cela tant au niveau des stratégies nationales que celles qui relèvent du secteur privé.

Il est également intéressant de souligner que le rapport fait l'établissement d'une distinction entre la question de l'accès aux marchés et de celle plus complexe de l'entrée sur le marchés pour les produits de base. Le rapport mentionne également le fait que les producteurs des pays en développement doivent améliorer leur compétitivité pour conquérir de nouveaux marchés en augmentant la valeur ajoutée de leurs exportations. Enfin, le rapport souligne l'important lien entre compétitivité et diversification et approfondi la compréhension du concept de diversification dans une perspective de développement.

Monsieur le Président,

Le point que nous examinons soulève selon le Groupe Africain trois questions essentielles ;

1/ Que signifient accès aux marchés et compétitivité pour les économies africaines dépendantes des produits de base ;

2/ Est-ce que la diversification est possible pour ces économies. Dans l'affirmative quelles seraient les politiques nationales les plus appropriées ?

3/ Quelle est la meilleure approche pour sortir de la dépendance des produits de base de produits de base traditionnels et intégrer des produits à haute valeur ajoutée.

Le Groupe Africain estime que ces questions sont cruciales pour aboutir à une meilleure analyse de la situation des pays africains dans le commerce mondial et améliorer leur compétitivité.

Le Groupe Africain note que l'analyse contenue dans le rapport du secrétariat coïncide avec le lancement du NEPAD qui a l'ambition de placer l'Afrique dans un véritable auto-processus de croissance durable de développement . Nous rappèlerons à ce titre que le document de création du NEPAD mentionne explicitement «qu'il y a un besoin urgent de diversification de la production en Afrique, en faisant une meilleure utilisation des ressources naturelles du Continent, en augmentant la valeur ajoutée dans le secteur agro-alimentaire et le

secteur minier et ce dans le cadre d'une stratégie globale de diversification basée sur les relations inter-sectorielles ».

Par ailleurs, et dans ce contexte le Groupe Africain reconnaît également que les politiques nationales devraient encourager la compétitivité commerciale en identifiant les facteurs-clefs qui président à la mise en place d'un environnement d'affaires stable et prospère. Ces facteurs pourraient porter particulièrement sur les éléments suivants :

- 1/ La levée de contraintes qui pèsent encore sur une véritable politique de facilitation du Commerce ;
- 2/ La mise à niveau des marchés financiers ;
- 3/ Le renforcement de l'infrastructure administrative et humaine ;
- 4/ Le renforcement des capacités en matière de prospection des marchés pour les exportateurs nationaux.

Monsieur le Président,

La diversification des exportations est essentielle pour les pays africains pour échapper au piège de la dépendance à l'égard de quelques produits. Les pistes explorées dans la note du Secrétariat telles que la diversité au niveau de la production, l'amélioration de la qualité et la mise en place d'un commerce plus équitable sont les sources d'inspiration importantes et intéressantes pour les pays en développement.

Dans cette optique, le Groupe africain appelle la CNUCED à renforcer ses programmes d'assistance technique en matière de promotion de la compétitivité dans la production et l'amélioration de la capacité d'exportation des pays africains dans des secteurs à haute valeur ajoutée.

Le Groupe africain estime par ailleurs que la dimension régionale devrait être appuyé davantage dans le but de développer les échanges inter-régionaux. Une meilleure coordination régionale, au demeurant prévue dans le cadre du NEPAD, et une coopération plus accrue entre producteurs et exportateurs africains dans le cadre des réseaux régionaux devrait aider le continent à explorer davantage les avantages de cette dimension.

Il est primordial que la CNUCED qui possède depuis sa création une longue expertise dans le domaine des produits de base continue d'apporter son assistance aux pays africains . L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre d'une résolution sur les produits de base devrait être mise en œuvre et le Secrétariat de la CNUCED devrait inclure la mise en œuvre de cette résolution dans le cadre de ces activités.

L'exemple du café qui est un autre produit de base particulièrement vital pour l'Afrique. Comme vous le savez, les cours du café ont baissé depuis l'année dernière de près de 30% ce qui représente une baisse dramatique de revenus pour les pays producteurs, en particulier le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Cette situation interpelle notre commission sur la fatalité de la baisse des cours de ce produit et d'une meilleure compréhension des mécanismes qui ont conduit à cette situation en dépit des efforts des pays producteurs pour l'amélioration de la qualité de leurs produits. Nous citerons à titre d'exemple l'association des producteurs de café de l'Afrique de l'Est qui a créé une nouvelle appellation certifiée issue des meilleures régions productrices.

Nous notons par ailleurs que dans le cas où des conditions de marché favorable ont existé, certains pays africains ont pu développer des secteurs qui contribuent de manière substantielle à leur croissance économique, le cas du Kenya dans le secteur horticole nous semble être un bon exemple de réussite.

Monsieur le Président,

La diversification de la production, l'accès aux marchés et la compétitivité sont des questions cruciales pour les pays africains. La CNUCED devrait renforcer ses études et analyses pertinentes dans ce domaine pour assister les pays africains dans ces questions cruciales pour leurs économies.

Les subventions agricoles menées dans de nombreux pays développés continuent à entraver tous les efforts des pays en développement pour augmenter leurs exportations.

Par ailleurs l'évolution constante des normes sanitaires et phytosanitaires dans les pays développés représente un défi supplémentaire aux exportateurs des pays en développement qui rencontrent beaucoup de difficultés à suivre le mouvement. Ces questions doivent être abordées, notamment dans le contexte post-Doha pour trouver des solutions durables au profit des PED.

L'exemple du coton démontre l'importance de l'impact des subventions sur les économies africaines. Le secteur du coton emploie 12 millions de personnes dans la seule région de l'UEMOA, il représente 12% du PIB du Mali et 35% de celui du Bénin. En termes de proportion, les revenus des exportations tirés du coton représentent souvent plus de 50% du pourcentage global dans les pays producteurs. Récemment le « Jeune Afrique Economie » soulignait que les subventions aux producteurs de coton dans les pays développés atteignent 3,9 milliards de dollars par an. Les pertes conséquentes de revenus pour les producteurs africains, pénalisés sur les marchés internationaux par cette situation, sont considérables.

Le Groupe Africain appuie les conclusions et recommandations contenues dans la note du Secrétariat sur cette question. Toutefois, le groupe estime que les questions de diversification, d'accès aux marchés et de compétitivité sont interdépendantes et doivent être considérées dans une approche globale et intégrée étant entendu que sans un véritable accès aux marchés, la diversification et la compétitivité restent des utopies comme le reconnaît le rapport dans son paragraphe 63

Monsieur le Président ;

Concernant le point 4 de l'ordre du jour « Le commerce des Services et ses incidences sur le développement », le document du Secrétariat et plus particulièrement la partie « favoriser le développement grâce au développement durable » identifie plusieurs secteurs clés pour les pays en développement. Dans cette optique, le Groupe africain estime que les secteurs mentionnés ci-après sont de première importance pour le continent africain, il s'agit des secteurs du :

1/ Transport :

C'est un secteur dans lequel les coûts restent prohibitifs et cet aspect devrait être abordé. Par ailleurs les négociations futures devraient inclure les services dans le transport multimodal.

2/ Les services financiers :

Les pays africains devront bénéficier du renforcement de leurs institutions et d'agences de régulation au fur et à mesure qu'elles libéralisent.

3/ Le tourisme :

Il s'agit de développer des politiques nationales sachant que plusieurs pays africains ont pris des engagements dans ce secteur.

4/ Les services de constructions :

Ce secteur est d'intérêt pour les pays africains. Le processus actuel en cours devrait fournir des opportunités aux pays africains.

5/ les services professionnels : Dans le cadre du mode 4 (Mouvement des phénomènes physiques, les pays africains sont en faveur de l'élimination des limitations dues à la nationalité. En ce sens, la levée des limitations devra être envisagée pour une meilleure circulation des personnes physiques.

Monsieur le Président, il existe cinq domaines de besoins en assistance technique pour les pays africains dans ce domaine :

1/ Prendre en compte les besoins en renforcement de capacités dans le domaine des services et de la mise en application effective de l'Accord sur les services, particulièrement en faisant profiter les pays africains de la souplesse de cet Accord adapté à leurs niveaux de développement ;

2/ Les modalités de négociations doivent être sensibles aux conditions spécifiques de l'Afrique ;

3/ Le Traitement spécial et différencié devrait être renforcé dans le cadre de l'AGCS dans le cadre de sa réforme conformément au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha.

4/ Utiliser le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC pour évoluer les besoins réels des pays africains.

5/ Enfin, renforcer le programme d'assistance technique CAPAS de la CNUCED.

En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour « Commerce, environnement et développement », le Groupe africain estime que les questions de développement et d'environnement sont cruciales pour les pays africains. Elles conditionnent une grande partie de nos économies qui doivent préserver les ressources naturelles dans un cadre de développement durable.

Le Groupe africain apprécie hautement le travail d'analyse et de réflexion mené par la CNUCED afin de permettre aux pays africains de mieux intégrer la dimension environnementale dans leurs stratégies de développement. Dans ce contexte, le groupe africain estime que la réunion d'experts sur les normes environnementales et le Commerce international tenue du 2 au 4 octobre 2002 a permis aux pays africains de mieux cerner les enjeux des questions environnementales dans les stratégies d'exportation des pays africains.

Dans ce contexte, nous encourageons la CNUCED à renforcer sa coopération avec les organisations pertinentes telles que le PNUE, la FAO, l'OMPI.

Nous notons également avec satisfaction l'initiative de création d'une «Task-force» sur l'harmonisation et les équivalences dans l'agriculture organique à laquelle la CNUCED a participé activement..

Enfin, le Groupe africain remercie le Secrétariat de la CNUCED pour son implication dans de nombreux séminaires régionaux en Afrique et l'implication pour des initiatives régionales telle que celle lancée en Tanzanie en collaboration avec le Earth- concil.

Les pays africains attachent une importance primordiale à cet égard aux recommandations de la conférence de Johannesburg sur le développement durable et souhaite l'implication active de la CNUCED dans la réalisation des objectifs de cette conférence..

Monsieur le Président,

Concernant l'application des conclusions concrètes et des recommandations de la Commission dans le contexte post-Doha, le Groupe africain appelle la CNUCED à renforcer ses activités d'assistance techniques dans les domaines que notre commission sera appelée à examiner aujourd'hui sachant que les questions d'accès aux marchés, de compétitivité, de diversification restent cruciales pour l'Afrique. Nous lançons un appel aux donateurs pour donner à la CNUCED les ressources nécessaires dans le cadre du Fonds d'Affectation Spéciale pour permettre le déroulement du programme d'activités qui avait été annoncé en février dernier par le Secrétaire général.